

2022



Sainte-Cérotte

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi de 16 heures 30 à 18 heures 30*

Permanence de Mr LEROSIER Rodolphe

Mercredi de 10 heures à 12 heures*

Permanence de Mr GUILLOCHON Régis

Vendredi de 14 heures à 16 heures*

Permanence de Mme MERCIER Michelle

* Monsieur le Maire reste disponible aux diverses permanences

Adresse : 1 rue Jules Ferry – 72120 Sainte-Cérotte

Tél. : 02.43.35.17.03

Adresse mail : mairie-sainte-cerotte@wanadoo.fr



<https://www.facebook.com/commune.stecerotte>

<https://www.intramuros.org/sainte-cerotte>





Centre Anti-poison ANGERS : 02 41 48 21 21

Centre Anti-poison RENNES : 02 99 59 22 22

Centre des Grands Brûlés PARIS : 01 42 34 17 58

Centre des Grands Brûlés NANTES : 02 40 34 17 58

Hôpital de Saint-Calais : 02 43 63 64 65

Hôpital du Mans : 02 43 43 43 43

Pharmacie de garde :

08.25.12.03.04

pour connaître le nom des 3 pharmacies de garde les plus proches
de votre domicile

ou

<https://www.lepharmacien.fr/recherche/pharmacies-et-gardes>

Meilleurs Vœux 2023



Sommaire

Le Mot du Maire	1
Etat Civil 2022 - Mouvement de la population	2
Marché local	3
Porte drapeau à l'honneur	4
L'année 2022 à Sainte-Cérotte	5
Budget communal 2022	15
Budget du service d'assainissement 2022	16
Travaux réalisés en 2022 – travaux en cours	17
Communauté de Communes des Vallées de la Braye et Anille	19
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	20
Le comité des Fêtes	21
Anille Braye Omnisports Intercommunal (ABOI)	23
L'Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille	24
Conseillère numérique	25
Mission locale Sarthe Nord	26
Hôpital de Saint-Calais : Consultations externes	27
Service de Soins Infirmiers à Domicile (SIAD)	28
Permanences à Saint-Calais	29
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	32
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	33
Polleniz	34
Syvalorm – Consignes de collecte et de tri	35
Nos commerçants et artisans	37
Le Département crée une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau	39
Numéros d'urgence	

Le mot du Maire

Chères Cérottoises, Chers Cérottois

Qui pouvait imaginer une telle fin d'année 2022, une guerre aux portes de l'Europe qui fait de nombreux morts et toutes les conséquences économiques sont importantes pour notre pays.

D'autre part, l'épidémie de COVID repart et je ne saurais trop vous conseiller le port du masque dans les endroits clos et la vaccination pour tous.

Et si cela ne suffisait pas, on nous annonce d'éventuelles coupures d'électricité. Faisons tous des efforts pour continuer à vivre normalement.

Depuis septembre, nos restaurateurs Véronique et Claude ont cessé leur fonction. La mairie a recherché un repreneur et le commerce devrait rouvrir début mars 2023.

Le marché alimentaire se poursuit et tous nos exposants sont satisfaits de leur vente. Nous essayons de trouver un fromager et un marchand de légumes.

Le comité des fêtes a pu organiser son cochon grillé autour de l'église, cadre apprécié par tous. Fin novembre, le marché de Noël a eu lieu avec une trentaine d'exposants et beaucoup de visiteurs sous le soleil.

Le marché local du 23 décembre a vu la venue du Père Noël pour le Noël des enfants.

Il me faut remercier sincèrement les bénévoles du comité des Fêtes qui font leur maximum pour animer notre commune et qui essaient de l'égayer, on peut compter sur eux.

De nombreux travaux ont eu lieu ou se poursuivent ; les travaux d'éclairage public rue Renée Herbelin et rue Jules Ferry sont terminés.

Le cimetière a retrouvé une nouvelle jeunesse avec la restauration des allées et la rénovation de la croix. Des travaux de rénovation énergétique de la grande salle du restaurant sont démarrés mais ne seront terminés qu'à la mi-mars si tout va bien.

Un certain nombre de travaux prennent du retard mais devrait être comblé durant le 1^{er} trimestre 2023.

Je remercie notre secrétaire qui se dépense sans compter pour notre commune.

Notre agent d'entretien est en arrêt de travail depuis août et nous n'avons pas de remplaçant. Il devrait reprendre en février après ses congés.

Il n'y aura pas de vœux cette année encore. La grande salle du restaurant est en plein travaux. Lors de l'inauguration de la nouvelle salle, probablement en avril prochain, nous pourrions à nouveau nous réunir autour du verre de l'amitié.

Au nom du conseil, je vous présente nos meilleurs vœux de bonheur et de santé. Prenez soin de vous...

Profitez des fêtes de fin d'année et vive 2023.



Etat Civil 2022

Ils ont vu le jour...

COUCHOT Nao le 8 janvier
BRASSEUR Jules le 24 janvier
TINGA Eden le 9 avril
ALBERT Charlie le 27 avril
LAUNAY MORLOT Thiam le 3 septembre



Ils se sont dit OUI...



ROCHA DOS SANTOS Henrique
et REIS PIRES Maria le 16 juillet
SOLEILLE Bruno et
DE ROHAN-CHABOT Florence le 20 août

Ils nous ont quittés...

BELLAIR née GOMARD Yvonne le 20 janvier
PALAYRET Christophe le 20 mars



Mouvement de la population

M. CHABILAN Axel et Mme DEROUINEAU Laurine	La Massicaudière
M. DUPIN Fabien	Le Moulin de Pontilleux
Mme FOUCARD Delphine	L'Epinay
M. LAPORTE Simon et Mme JEANNEL Juliette	Les Roiseries
M. LAMBERT Charly	7 bis Rue Molière
M. POULET Vadim	La Plesse
M. THOMAS Grégory et Mme GIOT Laëtitia	10 route des 3 Chênes
M. TRIPP Benjamin et Mme MARRINAN Corrine	Les Roiseries

Marché local

N'oubliez pas, le vendredi notre marché local, tous les quinze jours, semaine impaire sur la place rue Pasteur

Vous pouvez y retrouver régulièrement nos producteurs locaux et autres commerçants : Créa Saveurs, la Ferme du Plessis, Blottipig, Hu'Bee, Aux Saveurs d'Auvergne, Baniaux Bocaux Vrac.

Un fois par mois : Créa Fanala (bijoux)

Et ponctuellement : l'escargot du Parc

Et temporairement, jusqu'à réouverture de bar- restaurant : la Valennoise

Premier marché local de 2023 le vendredi 6 janvier de 17h à 19h (horaires d'hiver)



Porte drapeau à l'honneur

Lors de la cérémonie du 8 mai, Monsieur Roland BOUET a été mis à l'honneur.

Il s'est vu décerné le diplôme du Porte Drapeau pour les 25 années de service et l'insigne en bronze avec étoile dorée, en présence de Monsieur Dominique LE MENER, président du Conseil Départemental de la Sarthe.

Il a été remplacé par Monsieur Mathias PARENT qui assure cette fonction depuis peu.



Rôle lors des défilés

Le porte-drapeau est porteur d'une hampe sur laquelle est attaché un étendard de cérémonie. Il a pour rôle de le montrer à tous lors de cérémonies, de défilés ou de manifestations particulières. Généralement en tête de la formation ou du rassemblement, il peut être à pied, en véhicule ou à cheval.

Du fait de sa valeur symbolique, le rôle de porte-drapeau est majoritairement tenu par d'anciens combattants pour en accentuer l'authenticité et la force représentative du drapeau de cérémonie. Néanmoins, des personnes autres peuvent tenir la fonction de porte-drapeau. En effet, afin de contribuer à la pérennisation de cette mission, certaines associations telles que l'ONACVG (Organisation Nationale des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre) œuvrent activement afin d'assurer une mobilisation efficace des jeunes générations.

Qu'il représente les couleurs de la République, l'institution militaire, le corps des pompiers ou toutes autres corporations qui œuvrent à l'intérêt national, le porte-drapeau rend hommage, du fait de sa présence symbolique, aux combattants, à ceux qui ont donné leur vie pour servir leur pays. En ce sens, l'exercice de cette mission place la dignité comme le premier de ses principes fondateurs.

L'année 2022 à Sainte-Cérotte

Séance du 26 janvier 2022

COMMERCE – TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE AUX NORMES - SALLE DU RESTAURANT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Après exposé et délibération, le conseil municipal adopte le projet : Dernier commerce - Travaux de rénovation énergétique et mise aux normes des salles du restaurant

- DECIDE de solliciter le concours de la Région Pays de la Loire au titre du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Base	Montant HT
Maître d'ouvrage (30 %)	69 472,26	26 810,26
DSIL (30%)	51 533,79 (2021)	15 460,00
Conseil Général (20%)	51 533,79 (2021)	10 307,00
Conseil Régional (20 %)	69 472,26	13 895,00
TOTAL	69 472,26	69 472,26

- Autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour l'année 2022,
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

EGLISE – DEVIS DE RESTAURATION DE L'IMPOSTE AU DESSUS DE LA GRANDE PORTE

Le maire présente au conseil municipal les devis reçus pour la restauration de l'imposte situé au-dessus de la grande porte d'entrée.

Après exposé et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité retient la proposition de la menuiserie BEAUFILS de Tresson pour un montant de 2 255 €.

Le maire est chargé de donner les suites qu'il convient à ce dossier.

DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS – RENOUELEMENT DE L'ADHESION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition de télé-services signée entre la commune et le Département échu au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal, après exposé et délibération, à l'unanimité, autorise le maire à signer de renouvellement de la convention de mise à disposition de télé-services entre le Département et la commune pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, volet n° 2 – marchés publics – avec reconduction tacite dans la limite de 5 ans.

RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT – SATESE

Le Conseil Municipal, après exposé du maire,

Après en avoir entendu et délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la nouvelle convention d'assistance technique « assainissement collectif » avec le Département de la Sarthe pour 3 ans (2022-2024).

Séance du 22 mars 2022

CIMETIÈRE – TARIFS DES CONCESSIONS

Le maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur fixés par délibération du 14 juin 2016. Il propose de supprimer le tarif des concessions perpétuelles car il n'y en a plus et de conserver les tarifs existants.

Le conseil municipal, après exposé et délibération, à l'unanimité :

- DECIDE d'établir les tarifs des concessions ainsi qu'il suit :

a) Concessions de terrain de deux mètres carrés :

- Concessions cinquantenaires (caveau ou pleine terre) : 300 €
 - o carré n°1 : tombes 39 à 48 (caveau 1,40 x 2,40 m)
 - o carré n° 2 : tombes 99 à 107 et 112 à 116 (caveau 1,40 x 2,40 m)) et 159 à 176 (pleine terre)
- Concession trentenaires (caveau) : 200 €
 - o Carré n° 2 : tombes 139 à 156

b) Concessions espace cinéraire

- Concessions trentenaires (caves-urnes) : 250 €
- Concessions trentenaires (columbarium A) : 600 €
- Puits de dispersion (plaque gravée 5x10 cm) : 35 €

Les concessions trentenaires et cinquantenaires pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

-RAPPELLE la répartition du montant de la concession pour les deux tiers du prix de chaque concession resteront à la commune et l'autre tiers sera attribué au Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Cérotte.

-CHARGE le maire d'instituer un règlement pour le cimetière.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIFS DE LA REDEVANCE ET PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la section de fonctionnement du service est toujours déficitaire ; les recettes actuelles du service (principalement les redevances d'assainissement payées par les usagers du service) ne permettent pas l'équilibre de cette section.

La situation impose une augmentation progressive des tarifs de la redevance d'assainissement.

Le conseil municipal, après exposé et délibération, à l'unanimité :

- POUR LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIVE :

Décide d'augmenter les tarifs qui s'établissent pour 2022 comme suit :

- part fixe : **70 € / branchement**

- prix au m3 consommé : **1,20 €**

Ces prix s'entendent hors taxes et redevances, et hors services facultatifs.

Un courrier explicatif sera adressé prochainement aux usagers concernés.

- POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Décide de fixer le montant de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif à 80 % du montant HT des travaux de raccordement au réseau (aucune TVA ne sera appliquée sur ce montant) et rappelle que le fait générateur de la participation sera la date de raccordement au réseau collectif (règlement des travaux par la collectivité).

Le maire est chargé de donner les suites qu'il convient à ces dossiers.

MATERIEL DE VOIRIE PREVISIONNEL

Il est envisagé de remplacer le gyrobroyeur vétuste par un broyeur déporté. Des devis ont été demandés et toujours dans l'attente de l'actualisation du devis de l'entreprise LESIEUR.

Par ailleurs, un devis a également été demandé dans l'optique du changement de tracteur dans les années à venir. A voir le coût du broyage via la communauté de communes.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022

Le conseil municipal, après exposé et délibération, décide d'accorder les subventions suivantes pour 2022 :

- Groupement de Défense des Cultures de Ste Cérotte 80 €
- Anille Braye Omnisports de Saint-Calais 280 €
- Association Sport Adapté Calaisien 80 €
- Association pour le Don du Sang de Saint-Calais 30 €
- Anille Braye Cyclisme 250 €
- Ecole Paul Bert (classe découverte : 2 enfants x 70 €) 140 €
- Ecole Ste Marie (classe découverte : 1 enfant) 70 €
- Collège de Courtanvaux (classe découverte : 1 enfant) 70 €
- comité de Jumelage (0,50 € par habitant x 321) 160,50 €

Ne donne pas de suite favorable aux demandes de l'ADMR de Saint-Calais, de la Croix Rouge Française de la Ferté-Bernard et du Campus des Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Monsieur le maire rappelle que la commune verse une participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Marie.

Le conseil municipal, après exposé et délibération, participera comme les années antérieures à hauteur de la moitié du coût demandé par la ville de Saint-Calais par élève en maternelle et en primaire ; la commune a 2 enfants scolarisés en primaire pour l'année 2021-2022.

La participation sera versée dès connaissance du montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Saint-Calais.

ASSURANCE DU PERSONNEL : EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES – PREVOYANCE STATUTAIRE

Par courrier du 14 février dernier, le gestionnaire du contrat risques statutaires, SOFAXIS, informe la collectivité des principales évolutions législatives et réglementaires qui modifient nos engagements statutaires envers nos agents ;

Après exposé et délibération, le conseil municipal,

- décide d'assurer pour cet engagement supplémentaire en ajoutant 0,11 % au taux de cotisation 2022, et ce jusqu'à la fin d'effet du contrat, pour les décès survenus à partir du 1er Janvier 2022, le taux de cotisation du contrat est porté à 5,81 % . Les indemnités accessoires seront assurées si elles le sont déjà au titre de la base d'assurance du contrat de la collectivité.

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

- autorise le maire à signer l'avenant « Décret Décès 2021 avec effet au 1^{er} janvier 2022

COMMERCE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Le maire informe le conseil que le dossier de demande de subvention présenté auprès de la Région dans le cadre du plan de relance n'a pu être retenu. Il sera instruit au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics).

Afin d'entrer complètement dans le cadre, les travaux de proposés dans l'audit thermique doivent être intégrés dans ce programme pour pouvoir bénéficier de cette subvention.

Le conseil municipal, après exposé, décide d'intégrer les travaux d'amélioration du chauffage et charge le maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

TERRAIN RUE JEAN DE LA FONTAINE

Le maire a contacté directement l'une des filles de Mme SAUSSEREAU Lucette pour connaître leur position concernant le terrain cadastré A 1284 d'une superficie de 4 676 m² situé rue Jean de la Fontaine. Elle a fait part de leur décision de vendre cette parcelle au prix de 14 000 € hors frais de notaire.

Le conseil municipal, après exposé, décide de faire une proposition à 10 000 € hors frais de notaire.

Le maire est chargé de donner les suites qu'il convient à ce dossier.

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN « LES JOUBARDIERES »

Pour faire suite à la demande de riverain pour l'acquisition d'une portion de terrain propriété de la commune, une visite sur place et une délimitation du terrain a été faite provisoirement.

Une réunion sur place avec les acquéreurs et les riverains est à programmer

ASSOCIATION MAISONS FISSUREES – NOMINATION D'UN REFERENT

Il est demandé à chaque commune membre de nommer un référent qui sera le relais entre l'association et les sinistrés. Une partie des membres du conseil étant absent aucune nomination n'est faite.

CEREMONIE DU 8 MAI ET REPAS DES AINES

11 heures : rassemblement devant la mairie, suivi d'un défilé qui se dirigera vers le cimetière où un dépôt de gerbe aura lieu au monument aux Morts.

Un vin d'honneur réunira tous les présents « Aux Cérottois »

Le maire rappelle au conseil municipal que ce jour-là a lieu le repas annuel offert par le CCAS aux personnes âgées de 65 ans et plus.

A l'occasion de la cérémonie du 8 mai, aura lieu la remise de la médaille d'honneur de Porte-drapeau à Monsieur BOUET Roland.

RESTAURATION DE LA CROIX DANS LE CIMETIERE

Le maire expose au conseil que l'association de Sauvegarde des Croix et Calvaires de la Sarthe de Bouloire (72) a été sollicitée pour la restauration de la croix dans le cimetière.

Cette association restaure gracieusement les croix et calvaires. Après visite sur place, l'association veut bien prendre en charge la remise en état de la croix et propose à la commune de fournir le bois nécessaire.

Le conseil municipal, après exposé,

- accepte la proposition de l'association et règlera la facture correspondante à l'achat du bois.

- décide d'attribuer une subvention à ladite association d'un montant de 100 €

- charge le maire de donner les suites qu'il convient à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant.

Séance du 6 avril 2022

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MATRAS Rémi, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par Monsieur FOUCAULT Yves, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

BUDGET PRINCIPAL

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	(ou déficit)	(ou excédent)	(ou déficit)	(ou excédent)
Résultat reporté		99 235,41	81 411,72	
Opérations de l'exercice	180 562,73	252 596,81	71 103,35	149 252,76
TOTAUX	180 562,73	351 832,22	152 515,07	149 252,76
Résultat de clôture		171 269,49	-3 262,31	
Restes à réaliser			-60 256,00	
TOTAUX CUMULES		171 269,49	-63 518,31	0,00
Résultats définitifs		171 269,49	-63 518,31	

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	(ou déficit)	(ou excédent)	(ou déficit)	(ou excédent)
Résultat reporté	9 032,40			30 414,64
Opérations de l'exercice	21 882,00	17 986,34	2 067,58	12 309,04
TOTAUX	30 914,40	17 986,34	2 067,58	42 723,68
Résultat de clôture		-12 928,06		40 656,10
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES		-12 928,06	0,00	40 656,10
Résultats définitifs		-12 928,06		40 656,10

LOTISSEMENT DE LA FONTAINE

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	(ou déficit)	(ou excédent)	(ou déficit)	(ou excédent)
Résultat reporté	0,00			0,00
Opérations de l'exercice	22 462,58	22 462,58	22 462,58	22 462,58
TOTAUX	22 462,58	22 462,58	22 462,58	22 462,58
Résultat de clôture		0,00		0,00
Résultats définitifs		0,00		0,00

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSÉS PAR LE RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2021 - COMMUNE, SERVICE D'ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT DE LA FONTAINE

Le conseil municipal, CONSIDERANT QUE TOUTES LES OPERATIONS SONT REGULIERES, Déclare que les comptes de gestion dressés (**commune, service d'assainissement et Lotissement de La Fontaine**), pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformément par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

BUDGET PRINCIPAL (a)

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

- au titre de l'exercice arrêté : excédent de 72 034,08 € (A)
- au titre des exercices antérieurs : excédent de 99 235,41 € (B)
- soit un résultat à affecter de 171 269,49 € (C)**

Besoin de financement de la section d'investissement

- résultat de clôture de l'exercice arrêté : déficit de - 3 262,31 € (D)
- solde des restes à réaliser en investissement :
(RAR Recettes - RAR Dépenses) - 60 256,00 € (E)
- SOIT UN BESOIN DE FINANCEMENT DE 63 518,31 € (F) = D + E**

Il en résulte donc l'affectation suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068) : 63 518,31 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 107 751,18 €

SERVICE ASSAINISSEMENT (b)

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'exploitation

- au titre de l'exercice arrêté : déficit de	3 895,66 € (A)
- au titre des exercices antérieurs : déficit de	9 032,40 € (B)
<u>soit un résultat déficitaire de</u>	<u>12 928,06 € (C)</u>

Section d'investissement

- résultat de clôture de l'exercice arrêté : excédent de	40 656,10 € (D)
- solde des restes à réaliser en investissement :	0,00 € (E)
<u>SOIT UN EXCEDENT DE FINANCEMENT DE</u>	<u>40 656,10 € (F) = D+E</u>

Le résultat d'exploitation 2021 étant déficitaire, il n'est pas procédé à l'affectation du résultat ; le déficit sera donc reporté au compte 002 pour 12 928,06 €.

LOTISSEMENT DE LA FONTAINE (c)

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 du LOTISSEMENT DE LA FONTAINE, ce jour, constatant que le compte administratif présente :

* un résultat d'exécution de fonctionnement : 0 €

* un résultat d'exécution d'investissement : 0 €

N'a pas d'affectation à effectuer et reprend les résultats tel que définis ci-dessus.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le maire rappelle au conseil municipal la mise en œuvre en 2021 de deux réformes fiscales : la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme des impositions de production.

En 2021, il n'y a plus de taux de taxe d'habitation à voter. Seuls les taux de taxes foncières propriété bâtie (TFB) et non bâtie (TFNB) sont à voter. Le taux de la TFB (taxe foncière bâtie) est modifié pour tenir compte de la réforme : le produit de la TFB départemental est attribué aux communes en compensation de la perte du produit de la TH sur les résidences principales soit pour la commune de Sainte-Cérotte :

- TFB Commune + TFB département : $21,20 + 20,72 = 41,92 \%$

La commune continuera à percevoir tout de même le produit de TH sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal, après exposé et délibération, à l'unanimité, vote les taux d'imposition suivants sans augmentation pour l'exercice 2022, à savoir :

Taxe foncière propriété bâtie 41,92 %

Taxe foncière propriété non bâtie 33,09 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

BUDGET PRINCIPAL (a)

Le conseil municipal, après exposé et délibération, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'exercice 2022, proposé par le maire, au niveau du chapitre, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement à 343 196,18 €

Section d'investissement à 195 415,00 €

BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT (b)

Le conseil municipal, après exposé et délibération, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'exercice 2022, du service d'assainissement, proposé par le maire, au niveau du chapitre, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation à 67 070,99 €

Section d'investissement à 53 286,98 €

BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA FONTAINE (c)

Le conseil municipal, après exposé et délibération, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'exercice 2022 du « Lotissement de la Fontaine », proposé par le maire, au niveau du chapitre, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement à 42 462,58 €

Section d'investissement à 42 462,58 €

EQUILIBRE DU BUDGET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT – SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL

Le maire rappelle au conseil municipal que les travaux de curage de la lagune sont nécessaires et leur montant (étude comprise) est estimé à 32 000 €, charge à imputer en section d'exploitation du service d'assainissement.

Il est également rappelé qu'à la clôture de l'exercice 2021, le service d'assainissement (budget rattaché) présente une section d'exploitation est déficitaire de 12 928,06 € et une section d'investissement du service est excédentaire de 40 656,10 €.

Après renseignements pris auprès du receveur, le maire informe le conseil qu'il est possible pour les communes de moins de 3 000 habitants de verser une subvention au profit du service d'assainissement.

Le conseil municipal, après exposé et délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention au service d'assainissement pour financer les travaux nécessaires à la réalisation du curage de la lagune et l'étude préalable à l'épandage à concurrence du coût réel.

Les crédits sont inscrits aux budgets primitifs :

- au compte 6744 (subventions de fonctionnement versées aux établissements et services rattachés à caractère industriel et commercial) pour le budget principal
- au compte 774 (subventions exceptionnelles reçues) pour le budget du service d'assainissement

La subvention sera versée annuellement en fonction de l'avancement des travaux précités au vue du décompte des factures réglées.

MATERIEL DE VOIRIE

Le maire porte à la connaissance du conseil les devis pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement déporté afin de remplacer le gyrobroyeur vétuste.

Le conseil municipal, après exposé et délibération, décide de l'acquisition d'un broyeur d'accotement et autorise le maire à signer le devis correspondant dans la limite de 10 000 € HT.

Par ailleurs, le gyrobroyeur fera l'objet d'une reprise par le fournisseur retenu à concurrence de 300 € HT.

IMPOSTE DE L'EGLISE

Les travaux sur l'imposte au-dessus de la grande porte de l'église sont en cours et il s'avère qu'il y a plus de travail de restauration à effectuer que prévu initialement. Le temps supplémentaire pour restaurer cette imposte est estimé à 25 h (coût de l'heure : 35 €).

Séance du 1^{er} juin 2022

ACQUISITION DE TERRAIN RUE JEAN DE LA FONTAINE

Pour faire suite à la proposition d'achat du terrain situé rue Jean de la Fontaine cadastré section A n° 1284, 710 et 853 appartenant aux conjoints SAUSSEREAU, le maire informe le conseil du refus au prix de 10 000 € mais une proposition est faite pour 12 000 € net vendeur.

Le conseil municipal, après exposé et délibération :

- accepte la proposition faite par les conjoints SAUSSEREAU au prix de 12 000 € net vendeur,
- charge le maire de donner les suites qu'il convient à ce dossier et à signer tous documents s'y rapportant

DEMANDE POUR LE TERRAIN COMMUNAL SITUE RUE PASTEUR

Le maire expose au conseil la demande d'un administré pour l'achat de parcelles appartenant à la commune cadastrées section A 761 et 762 situées rue Pasteur (surface de 410 m²).

Après exposé et délibération, le conseil municipal accepte le principe de la vente de ces parcelles de terrain. Le prix serait déterminé ultérieurement après renseignements auprès du notaire sur le prix du m².

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DU DERNIER COMMERCE

Le maire informe le conseil municipal qu'il reste des fonds disponibles dans le cadre du programme de fonds européens LEADER (2014/2023) porté par le PAYS DU PERCHE SARTHOIS.

Les travaux de rénovation énergétique de la salle du dernier commerce de la commune peuvent s'inscrire dans le cadre de l'action n° 10 de ce programme.

Le maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme Leader

Le conseil municipal, après exposé et délibération :

- Approuve le projet de travaux de rénovation énergétique du bâtiment accueillant le dernier commerce de la commune
- Adopte le plan de financement ci-dessous
- Autorise le maire à solliciter l'Union Européenne dans le cadre du programme Leader du Perche Sarthois 2014/2023, action n° 10 : rénovation énergétique du patrimoine bâti communal

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Ressources prévisionnelles	Montant HT
Menuiseries extérieures	4 726,00	Fonds LEADER	21 470,21
Isolation thermique	51 618,93	Etat (DSIL)	15 460,00
Chauffage, éclairage	24 239,89	Région PDL	13 000,00
Désamiantage	8 215,46	Département Sarthe	14 537,00
		Autofinancement	16 116,81
Total	80 584,02	Total	80 584,02

TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022

	12 juin 2022	19 juin 2022
8h à 10 h30	FOUCAULT Yves COURANT Christelle ROYER Véronique	FOUCAULT Yves COURANT Christelle ROYER Véronique
10h30 à 13h	TOURNEBOEUF Thierry LEROISIER Rodolphe NASLÉ Jérôme	TOURNEBOEUF Thierry LEROISIER Rodolphe NASLÉ Jérôme
13h à 15h30	BRAY DE VOS Fanny BOUET Aurélie RENVOISE Joël	BRAY DE VOS Fanny GUILLOCHON Régis MAILLARD Sylvain
15h30 à 18h	MERCIER Michelle MATRAS Rémi FOUCAULT Yves	MERCIER Michelle MATRAS Rémi RENVOISÉ René

ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53
Vu l'avis du comptable public en date du 31 MAI 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Sainte-Cérotte au 1^{er} janvier 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée ;
- de préciser que la nomenclature M57 abrégée s'appliquera aux budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe du CCAS

- que l'amortissement des immobilisations ne sera pas pratiqué comme antérieurement
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif ;
- d'autoriser le maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant l'absence de site internet de la commune de Sainte-Cérotte,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel : Publicité par publication papier sur les panneaux municipaux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et votants, DECIDE D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

Séance du 13 septembre 2022

TERRAIN COMMUNAL RUE PASTEUR – PROPOSITION D'ACHAT

Pour faire suite à la dernière réunion du conseil municipal, le maire a contacté les personnes intéressées par l'acquisition des parcelles appartenant à la commune cadastrées section A 761 et 762 situées rue Pasteur (surface de 410 m²).

Le maire indique que l'une d'elle ne fera pas de proposition et qu'il a reçu une proposition d'achat au prix de 1 500 € frais de notaire inclus.

Après exposé et délibération, le conseil municipal :

- accepte la proposition d'achat formulée par Monsieur MANCEAU Julien (domicilié 25 rue Pasteur à Sainte-Cérotte) au prix de 1 500 € frais de notaire inclus.

- précise par ailleurs qu'une clause sera inscrite dans l'acte : «la commune se réserve l'utilisation du mur limite de propriété avec la voie publique (RD13-rue Pasteur) à usage de panneau d'affichage électorale ».

COMMERCE : FIN DE BAIL – PROPOSITION D'ACHAT DE MOBILIER ET VAISSELLE

Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre recommandée en date du 4 août 2022 des occupants mettant fin à leur bail commercial à la date du 30 septembre 2022 pour le 15 rue Pasteur.

Les commerçants proposent à la commune d'acquérir une partie du petit matériel et mobilier leur appartenant (vaisselles, tables, chaises, tabourets...) selon devis fournis par leur soin.

Le conseil municipal, après exposé et délibération :

- Prend acte de fin de bail à la date du 30 septembre prochain.
- Décide d'acheter le mobilier et la vaisselle proposés à l'exception des tables et chaises de terrasse pour un montant total de 2 190 € TTC

Charge le maire de faire le nécessaire pour la recherche de nouveau commerçant, de donner les suites qu'il convient à ce dossier et de signer tout document s'y rapportant

RACCORDEMENT ELECTRIQUE PLACE RUE PASTEUR – DEVIS

Le marché local a lieu depuis plus d'un an le vendredi fin d'après-midi tous les quinze jours et nécessite actuellement l'allumage de l'éclairage public pendant toute sa durée pour pouvoir alimenter les commerçants en électricité.

Afin de remédier à ce problème et dans un souci d'économie d'énergie, un devis a été demandé pour l'installation d'une borne de raccordement à l'électricité sur la place située rue Pasteur auprès d'ENEDIS.

Le maire expose au conseil la proposition reçue établie par ENEDIS d'un montant de 1 331,28 € TTC.

Le conseil municipal, après exposé et délibération, accepte la proposition de raccordement objet de la demande pour un montant de 1 331,28 € TTC.

Le maire est chargé de donner les suites qu'il convient à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant.

NOUVEAU SERVICE AMBULANT

Le maire fait part de la proposition pour l'implantation d'un salon de coiffure itinérant sur la commune par AU LONG COURT (installé dans un camping-car) avec éventuellement besoin d'un branchement électrique, d'eau et de vidange pour pouvoir assurer une journée complète sur la place de la commune.

Le maire a consulté les coiffeuses à domicile de la commune.

Le conseil municipal est favorable à la mise en place de ce projet mais pas en l'état actuel car pour avoir l'électricité, il faut que l'éclairage public soit allumé mais envisageable à partir du début de l'année 2023.

TAXE D'AMENAGEMENT

Il est proposé pour l'ensemble du territoire communal, d'appliquer la taxe d'aménagement au taux majoré de 0 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de porter le taux de la taxe d'aménagement à 0 % à compter du 1^{er} janvier 2023 sur l'ensemble du territoire communal et qu'aucun reversement de taxe ne sera effectué au profit de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

REMPLACEMENT D'UN AGENT EN ARRET DE TRAVAIL

Le maire fait part au conseil municipal que l'adjoint technique est en arrêt de travail, jusqu'au 30 septembre actuellement, et qu'il convient de procéder à son remplacement compte tenu des travaux à venir.

Le conseil municipal charge le maire de procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps plein pour le remplacement temporaire de cet agent dès que cela sera possible et pour toute la durée de l'arrêt.

En cas d'impossibilité de recrutement, il sera fait appel à des entreprises spécialisées pour effectuer les travaux nécessaires à l'entretien général de la commune.

Séance du 30 novembre 2022

RÉVISION DE LOYER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le loyer du logement communal situé 29, rue Pasteur est révisable au 1^{er} juillet 2022 en fonction de l'**indice de référence des loyers** (I.R.L.), l'indice de base pour la révision étant celui du 1^{er} trimestre.

Selon la publication du 15 avril 2022 ledit loyer pourra augmenter au 1^{er} décembre 2022 de 2,48 % au maximum.

Calcul de l'augmentation maximale possible :

$$\text{- logement 29 rue Pasteur : } \frac{393,45 \text{ €} \times 132,62}{130,69} = 403,20 \text{ €}$$

Le conseil municipal, décide de porter à 403,20 € le loyer mensuel avec effet au 1^{er} décembre 2022.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT INFORMATIQUE AU 15 DECEMBRE

Le maire fait part au conseil municipal de la proposition de la Société SEGILOG pour le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services à compter du 15 décembre 2022 et pour une durée de trois ans.

Après exposé et délibération, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** la proposition de la Société SEGILOG (contrat n° 2022.10.2046.09.000.M00.001091) et dont les conditions sont les suivantes :

- 1) trois versements annuels ("cession du droit d'utilisation") de **1 215.00 € H.T.**, (en 2023, 2024 et 2025) en contrepartie :
- de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants
 - du développement de nouveaux logiciels,
 - de la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels.

ET

- 2) trois versements annuels (« maintenance, formation ») de **135.00 € H.T.** (en 2023, 2024 et 2025) en contrepartie :
- de l'obligation de maintenance des logiciels créés par SEGILOG
 - de la formation aux logiciels élaborés par SEGILOG.

AUTORISE le maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services n° 2022.10.2046.09.000.M00.001091.

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES

Afin de constater cette provision pour la commune, sur proposition de la conseillère aux décideurs locaux, il est proposé la constitution d'une provision budgétaire à hauteur de 515,45 € au titre des créances restant à recouvrer pour 2020.

Un mandat d'ordre mixte sera émis à l'imputation 681.

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et votants, décide de constituer pour 2022, sur le budget principal, une provision budgétaire pour risques à hauteur de 515,45 €.

Le maire est autorisé à passer toutes les écritures comptables relatives à cette provision et à signer tout document nécessaire s'y rapportant.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Pour faire suite à la décision de constitution d'une provision pour risque, le maire propose au conseil municipal de procéder au virement de crédits pour abonder le compte d'imputation de la manière suivante :

Section de fonctionnement - dépenses

C/681	Dotation aux amortissements et provisions	+ 600,00 €
C/615228	Entretien et réparations autres bâtiments	- 600,00 €

MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION AU 1^{er} JANVIER 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré et après vote, le conseil municipal décide, avec effet à la date d'élection au 1^{er} janvier 2023 :

- de fixer, dans les conditions prévues par la loi, l'indemnité de fonction versée sur demande du maire, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique – population de moins de 500 habitants de :
Indemnité du maire : 25,50 % à partir du 1^{er} janvier 2023.
Indemnité de fonction versée à chaque adjoint : 9,90 % à partir du 1^{er} janvier 2023.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN IMMEUBLE IMPASSE DES LILAS

Le maire fait part au conseil municipal de la proposition faite à la commune d'acheter l'immeuble situé au 2 impasse des Lilas propriété de Monsieur RENVOISÉ Alain domicilié à Conflans-sur-Anille (72).

Pour information, un emplacement réservé sur la parcelle cadastrée A n° 854 a été institué au PLUI, instituant une voie douce entre le centre bourg et le futur lotissement.

Le conseil municipal, après exposé et délibération, charge le maire de négocier le prix d'achat de cet immeuble constitué des parcelles en section A n° : 854, 851, 711, 712, 713 et 714 d'une superficie totale de 7a 75ca.

TRAVAUX DE CURAGE DE LA LAGUNE – IMPUTATION EN INVESTISSEMENT

Le maire rappelle au conseil l'importance des travaux de curage de la lagune et leur nature.

Pour faire suite aux conseils pris auprès de la Conseillère aux décideurs locaux, le maire informe le conseil que les travaux envisagés justifient leur inscription en section d'investissement.

Le conseil municipal, après exposé et délibération, compte tenu de l'importance des travaux précités :

- décide que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de curage de la lagune seront inscrits en section d'investissement au prochain vote du budget d'assainissement collectif aux comptes 2156 et 231 si besoin.

SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES

Vu la délibération du 23 avril 1999 autorisant la création de la régie d'avances modifiée par la délibération du 8 mars 2002

Après en avoir délibéré, à la demande de la conseillère aux décideurs locaux, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1er - la suppression de la régie d'avances instituée pour la remise de bourses et prix en espèces lors du 14 juillet

Article 2 - que le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur fixé à 90 € est supprimé.

Article 3 - que la suppression de cette régie prendra effet dès le 1^{er} décembre 2022.

Article 4 - que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

COMMERCE : ETAT DES LIEUX

DEPART DES LOCATAIRES – 15 RUE PASTEUR

L'état des lieux de sortie a été effectué le 3 octobre dernier suite au départ des occupants du commerce. L'absence de nettoyage de plusieurs appareils a été remarquée notamment dans la partie réserve : tables inox et friteuse grasses, hottes aspirantes, congélateurs non nettoyés...

Il est indiqué par ailleurs que le plein de la citerne était fait à l'entrée dans les lieux et que celui devait être fait à la sortie.

Le conseil municipal, après exposé et délibération,

DECIDE :

- de demander un devis pour estimer le montant d'un remplissage d'une citerne à fioul à hauteur de 1 500 litres

- de demander un devis pour le nettoyage des appareils laissés sales

- de ne pas restituer la caution compte tenu des dispositions indiquées ci-dessus

CHARGE le maire de donner les suites qu'il convient à ce dossier et de signer tout document s'y rapportant.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Les travaux ont pris un peu de retard et ont débuté fin octobre début novembre. L'entreprise de charpente couverture a commencé début de cette semaine compte tenu du temps.

La cuve à fioul prévue initialement de 2000 litres est remplacée par une de 1500 litres, faute de place suffisante.

CANDIDATURES

Le maire informe le conseil de la réception de plusieurs candidatures, qu'après étude et concertation avec les adjoints, l'une d'entre elle semble correspondre à ce que recherche la municipalité. La personne n'habiterait pas sur place et projette de débiter l'activité début mars 2023.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PASSAGE EN ECLAIRAGE LED – DEMANDE DE SUBVENTION AU TIRE DE LA DETR et/ou DSIL

Dans le cadre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2023, le projet susceptible d'être éligible est :

1 – RENOVATION ENERGITIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : PASSAGE EN ECLAIRAGE LED

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	7 450 € à 11 920 €
Fonds Européens (à préciser)	/
DETR et /ou DSIL (20% à 50%)	2 980 € à 7 450 €
FNADT	/
Conseil Régional	/
Conseil Général	/
TOTAL	14 900,00

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2023
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2023
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE - SPANC : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2021, ET RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2021

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel du délégataire VEOLIA et le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après exposé et délibération, prend acte des dits rapports pour l'année 2021.

Budget communal 2022

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

.011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	70 800,00
60- Achats et variation de stocks	20 500,00
61- Services extérieurs	43 300,00
62- Autres services extérieurs	5 000,00
635- Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 000,00
.012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	60 100,00
63- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	900,00
64-Charges de personnel	59 200,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 766,84
.014 - ATTENUATION DE CHARGES	28 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	3 966,90
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	47 761,00
042 - OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 051,73
020 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 749,71
.023 - VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	70 000,00
TOTAL	343 196,18

FONCTIONNEMENT - RECETTES

70 -PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIV	4 542,00
73 - IMPOTS ET TAXES	119 804,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	98 749,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 000,00
.013 - ATTENUATION DE CHARGES	4 350,00
sous total	235 445,00
002- excédent de fonctionnement reporté	107 751,18
TOTAL	343 196,18

INVESTISSEMENT - DEPENSES

16 - Remboursement d'emprunts	18 549,77
20 - Immobilisations incorporelles	3 600,00
21 - Immobilisations corporelles	17 002,92
Voirie	4 000,00
Matériel et outillage	11 102,92
Bâtiments	1 900,00
23 - Immobilisations en cours	133 000,00
Centre bourg (éclairage public rue Herbelin et place)	27 000,00
Cimetière	26 000,00
Commerce	80 000,00
27 AUTRES IMMOBILISTATIONS FINANCIERES	20 000,00
001- Déficit Antérieur reporté	3 262,31
TOTAL	195 415,00
INVESTISSEMENT - RECETTES	
10 - Dotations, fonds divers	7 000,96
1068 - Affectation du résultat	63 518,31
165 Dépôt et cautionnement	0,00
13 - subventions d'équipement	52 844,00
Commerce	25 798,00
Centre bourg	27 046,00
040 - Opération ordre transferts entre section	2 051,73
021 - Virement de la section fonctionnement	70 000,00
TOTAL	195 415,00

Budget du service assainissement 2022

EXPLOITATION - DEPENSES	
.011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 312,05
.012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 200,00
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	13 630,88
002- Déficit reporté	12 928,06
TOTAL	67 070,99
EXPLOITATION - RECETTES	
70 -PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIV	19 400,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 670,99
TOTAL	67 070,99

INVESTISSEMENT - DEPENSES	
21 - Immobilisations corporelles	3 286,98
23 - Immobilisations en cours	50 000,00
TOTAL	53 286,98
INVESTISSEMENT - RECETTES	
28 - Amortissement des Immobilisations	12 630,88
001 - Excédent reporté	40 656,10
TOTAL	53 286,98



Travaux réalisés en 2022

TRAVAUX AU CIMETIERE et RESTAURATION DE LA CROIX

Coût des travaux des allées du cimetière : 26 512,08 € TTC

Aide de l'Etat au titre de la DETR :
4 200 €



Coût de la Restauration de la croix : 236,90 € (achat du bois)

La croix dans le cimetière a été restaurée par l'association de sauvegarde des croix et calvaires de Bouloire.

Avant



Après



Bénédictio de la croix le 21 mai 2022

AUTRES TRAVAUX :

Travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques : 22 188 €

Travaux financés avec ceux de l'éclairage public par l'aide de l'état au titre de la DETR (en attente de versement : 9 044,89 €), du Département de la Sarthe (en attente de versement : 12 000 €) et de la Région des Pays de la Loire (reçue : 5 813,62 €)

Raccordement électrique de la place rue Pasteur : 1 331,28 €
(hors coffret de prises)

Peinture des portes de l'église : 1 377,59 € TTC



Travaux en cours

Travaux de rénovation thermique de la salle du restaurant :

Les travaux ont débuté avec retard fin octobre/début novembre et devraient être terminés début du 1^{er} trimestre 2023.

Coût estimatif : 88 800 € HT

Des aides ont été attribuées pour ces travaux :

- Etat (DSIL) : 15 460 €
- Région des Pays de la Loire : 13 000 €
- Département de la Sarthe : 14 537 €

Réparation de la toiture (impasse des Lilas)

Remplacement de la porte de garage (cour de la mairie) et des gouttières sur l'ancienne cantine





Mesdames, Messieurs,

À peine sorties de la période Covid, nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent. L'effet cumulé de l'inflation à un très haut niveau, de l'augmentation des coûts de l'énergie, des matériaux, du point d'indice des agents territoriaux va entraîner une hausse importante des dépenses annuelles de fonctionnement et compromettre nos capacités d'investissement.

C'est dans ce contexte géopolitique et économique incertain que les élus et personnels administratifs de notre EPCI vont s'efforcer malgré tout de mener à bien notre projet de territoire.

En partenariat avec l'Etat, la Région, le Département et la Banque des Territoires, par le biais du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), du label Territoire d'Industries et d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), nous nous attachons à développer l'emploi, le tourisme, la mobilité, l'habitat, les services aux familles pour les enfants et ainsi rendre notre bassin de vie plus attractif.

Nous sommes bien sûr conscients des problèmes récurrents liés à la carence de médecins généralistes et chirurgiens-dentistes. Malgré tous nos efforts, je dois reconnaître que nous sommes au point mort.

Nous regrettons également le départ vers d'autres lieux de la Trésorerie de Saint Calais et de la médecine du travail de Saint Calais et Dollon.

Espérons que France Services qui officie à la poste de Saint Calais depuis début 2022 rendra à toutes et à tous les services attendus par la population.

Le Département nous fait savoir qu'en 2023, toute personne le souhaitant pourra bénéficier de la fibre optique.

En conclusion, je remercie chaleureusement nos agents administratifs, techniques et petite enfance pour leur excellent travail et bien sûr l'ensemble de mes collègues élus du territoire pour leur soutien.

Au nom de la Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour 2023.

Michel LEROY
Président de la CCVBA





Depuis 2 ans maintenant, la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille permet à ses habitants de bénéficier d'aides financières* et d'un accompagnement renforcé gratuit à la réhabilitation de leur logement. C'est tout l'objet de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dont le suivi-animation a été confié à l'équipe de Citémétrie.

Propriétaires occupants, bailleurs privés, nouveaux arrivants, vous pouvez aussi en bénéficier !

Pour cela, il faut être propriétaire d'un logement construit il y a au moins 15 ans et avoir l'envie de réaliser des travaux d'amélioration. Que ce soit pour permettre le maintien à domicile en adaptant le logement au vieillissement et au handicap, pour réaliser des travaux d'économies d'énergie (chauffage, isolation...) ou encore pour réhabiliter lourdement un logement dégradé.

Du premier contact en passant par la visite-conseil ou encore la recherche de financement, Citémétrie vous accompagne de A à Z dans votre projet.

En 2 ans, 98 propriétaires ont été accompagnés dans leur projet

Depuis le début de l'OPAH, 98 dossiers ont été acceptés par les financeurs. Ces projets représentent presque 2.43 M€ de travaux : un plus pour l'économie locale car la plupart des entreprises sont originaires de la CCVBA ou des territoires voisins. En termes de subventions, ces 98 dossiers ont sollicité plus de 1 161 000 € de subventions dont 18000 € de la CCVBA, soit une moyenne de 47.7% de subventions par projet.

*sous conditions de ressources

Pour plus d'informations, contactez l'OPAH



CITÉMÉTRIE

02 52 35 04 26

opah.vba@citemetrie.fr

Accueil du public sur RDV

- Saint Calais : Tous les jeudis de 9h à 12h à l'hôtel communautaire – 10, rue Saint Pierre
- Bessé sur Braye : 4^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h30 à la mairie *sur RDV uniquement*
- Vibraye : 1^{er} vendredi du mois de 9h à 12h à la mairie

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une très belle année 2023 rempli de festivités !!!

Le Comité des Fêtes de Sainte-Cérotte, Association loi 1901, a pour vocation d'organiser des activités et événements pour mettre en valeur notre commune. Le comité est également un lieu privilégié de rencontre et d'amitié dans le but de dynamiser notre village.

De nouveaux volontaires sont venus renforcer l'équipe déjà en place depuis de nombreuses années mais, il y a aussi eu des départs et c'est pourquoi le Comité des Fêtes recherche en permanence de nouveaux membres.

Voici nos animations de 2022 :

- Assemblée générale le vendredi 17 juin Aux Cérottois (ouverte à tous)
- Cochon grillé le 14 juillet autour de l'église
- Vide Greniers le dimanche 11 septembre
- Illumination et décoration du village le samedi 19 novembre
- Deuxième Marché de Noël le vendredi 25 novembre
- Remise de sachet de friandises aux enfants de la commune par le Père Noël le vendredi 23 décembre lors du marché local

Un nouveau logo pour de nouveaux horizons



Notre partenariat avec la municipalité nous est capital. Effectivement la mise à disposition de nos locaux de stockage, les autorisations d'occupation du domaine public etc.... sont primordiales à la réussite de nos événements ! À noter que l'ensemble des décorations et éclairage des fêtes de fin d'année appartiennent au comité et sont conçus par nos bénévoles.

N'oublions pas que le « Comité des Fêtes de Sainte-Cérotte » est avant tout une association constituée de bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année. Si elle existe encore aujourd'hui, c'est grâce à ces femmes et ces hommes qui, depuis de nombreuses années, l'ont fait rayonner et lui sont restés fidèles.

Evènement à venir :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| * Voyage à Terra Botanica le 14 mai | * Accueil du Père Noël |
| * Cochon grillé le 14 juillet | * Illumination de village |
| * Vide Grenier le 10 septembre | * (Bal costumé) |
| * Marché de Noël le 24 novembre | |

Nous espérons vous voir nombreux lors de nos différentes activités et animations qui participent à l'attractivité de notre belle commune et ainsi réunir toutes les générations.

Composition du bureau

Président d'honneur : Yves FOUCAULT, Maire

Président : Florian DUPIN

1er vice-président : Gilles MORLOT

2ème vice-président : Jean-Luc LISNER

Trésorier : Benoît BRASSEUR

Trésorière adjointe : Aurélie BOUET

Secrétaire : Nathalie PLESSIS

Secrétaire adjointe : Gaëlle PASQUIER

Membres actifs :

Béatrice FLOT ; Elsa FOURNIER ; Vanessa LEROSIER ;

Maryline MERCIER ; Maria REZE ; Roland BOUET ;

Dimitri BROUTE ; Jolan CHAPIN ; Sylvain MAILLARD ;

Claude MERCIER ; Ludovic MONCOMBLE ; Georges PIOGER ;

Joël RENVOISE ; René RENVOISE ; Joël REZE ;

Lucas REZE ; Michel VANNIER ; Ludovic VIVET

Nous avons besoin de volontaires pour faire grandir notre association. Alors, si vous avez envie d'apporter un peu de votre temps, si vous souhaitez vous investir dans le milieu associatif de notre commune, venez nous rejoindre ! C'est avec plaisir que nous vous accueillerons à notre prochaine

Assemblée générale

le vendredi 27 Janvier 2023 à 20h

Lieu : Salle de la Mairie

Connectez-vous sur notre page Facebook pour suivre nos actualités et rester informé des activités organisées par le Comité des Fêtes de Sainte-Cérotte.

Bien amicalement et à très bientôt



ABOI

ANILLE
BRAYE
OMNISPORTS
INTERCOMMUNAL

16 sections : Athlétisme - Badminton - Basket - Cyclisme - Cyclo - Gym & March' - Gym Sportive - Judo - Karaté - Musculation - Natation - Pétanque - Roller - Sport Boules - Tennis de Table - Triathlon



L'Anille Braye Omnisports Intercommunal, c'est.....en quelques lignes....

- Anille Braye Omnisports Intercommunal....ABOI
- des activités qui fonctionnent toute l'année sur Saint Calais et/ou Bessé / Braye
- 9 salariés dont 4 en CDI Temps Plein
- + de 1000 licenciés répartis dans les 16 sections sportives :

ATHLETISME	06 01 72 94 15	KARATE	06 88 61 76 74
BADMINTON	06 87 59 65 28	MUSCULATION	06 43 27 82 13
BASKET	06 07 90 65 49	NATATION	06 48 39 77 62
CYCLISME	06 30 73 76 80	PETANQUE	07 82 25 81 07
CYCLO	06 29 13 09 01	ROLLER	06 19 92 69 40
GYM & MARCH	06 68 78 27 57	SPORT BOULES	06 24 73 90 58
GYM SPORTIVE	06 01 23 47 04	TENNIS DE TABLE	06 86 63 08 71
JUDO	06 65 75 14 06	TRIATHLON	06 68 59 39 75

- 2 autres sections en projet : Rando-Marche et Capoeira

L'ABOI, c'est aussi des activités & des organisations de promotion de la pratique sportive pour tous... :

ANIM'SPORTS JEUNES
Activités Sportives
pour les 6/16 ans durant les
vacances scolaires
à Bessé / Braye & Saint Calais

TRIATHLON de ST CALAIS
17 & 18 Juin 2023

NAVETTE ABOI
à la sortie des écoles pour
certaines séances jeunes

Interventions en EHPAD
à Bessé / Braye

Accueil de STAGES SPORTIFS
«Séjours Clés en Mains»
Hébergement/restauration

FETE DE L'ABOI
«Portes Ouvertes de l'ABOI»
Vendredi 8 septembre 2023
À Saint Calais

COACHING INDIVIDUEL
AnIm'SPORTS ADULTES
A votre service

SPORTS DÉCOUVERTE
«École des Sports»
Pour les 5/6 ans
Mercredi 11h ou Jeudi 17h

RANDO PÉDESTRE
au Profit de la Ligue Contre le Cancer
Rdv le 1er octobre 2023 à Bessé / Braye



3, rue du Dr Ollivier - 72120 SAINT CALAIS

Tél. 02 43 63 00 54 / 06 86 77 48 91

anille.braye@wanadoo.fr

www.aboi72.com

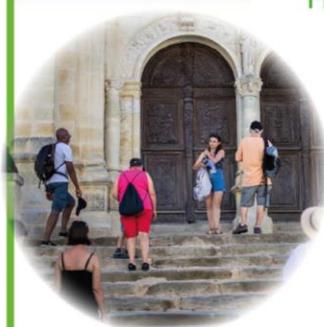


ZOOM SUR L'OFFICE DE TOURISME DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE



L'Office de Tourisme vous aide, tout au long de l'année, à organiser votre séjour sur le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille. Besoin d'idées sorties, activités, d'informations pratiques ? N'hésitez pas à nous rendre visite. Nous sommes également à votre écoute pour vous assister dans la préparation de vos week-ends en Perche Sarthois, en Sarthe, en France et ailleurs.

FREQUENTATION : UN BON MILLESIME POUR L'OFFICE



Plus de 2500 demandes (janvier-septembre 2022)

Une fréquentation touristique revenue largement à son niveau d'avant crise. L'année 2022 a battu son plein avec une hausse de plus de 22% de ces contacts par rapport à 2021.

Tourisme de proximité majoritaire

Durant cette saison estivale, le tourisme de proximité a été privilégié. En cause, notamment des raisons économiques ainsi qu'un nouveau mode de tourisme observé suite à la crise sanitaire avec la découverte ou redécouverte de son territoire de vie. 85% des visiteurs originaires de la Sarthe et des départements / régions limitrophes.

ANIMATIONS

De Février à Décembre, un programme riche d'animations très variées est préparé avec soin grâce à des partenaires ayant à cœur de vous faire (re)découvrir notre territoire Les Vallées de la Braye et de l'Anille.

Petits et grands, faites comme les plus de 200 participants à nos animations, n'attendez plus pour partir à la découverte de tous ces événements concoctés pour vous et pour connaître toutes les activités et idées de sorties, n'hésitez pas à vous inscrire sur notre Newsletter ainsi qu'à nous suivre sur les réseaux sociaux.



LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE



La location de VAE a été reconduite en 2022. Elle est dorénavant possible à l'année. Le territoire du Perche Sarthois vous propose dix boucles à parcourir à vélo. Baladez-vous sur les routes touristiques des Vallées de la Braye et de l'Anille. Les vélos à assistance électrique rendent la découverte de notre territoire agréable et accessible à tous. N'hésitez pas à venir vous renseigner dans nos bureaux à Saint-Calais et Vibraye.

CARTES DE PECHE

L'Office de Tourisme est devenu dépositaire de cartes de pêche. Nous vendons dorénavant des cartes de pêche journalières, annuelles et hebdomadaires.



POCHETTES CADEAUX



L'Office de Tourisme vous propose des pochettes cadeaux composées des entrées des sites touristiques de notre territoire et des alentours à offrir à vos proches, à partir de 10€. Idée originale disponible dans nos bureaux tout au long de l'année.

OBJECTIFS 2023

Faire connaître notre territoire pour mieux le valoriser en accentuant notre présence à l'extérieur. Nous participerons ainsi à des manifestations comme les foires du Mans ou d'Orléans, des salons orientés vers l'écotourisme, etc... Ces participations se font en collaboration avec les Offices de tourisme voisins de notre territoire, le Perche Sarthois et Sarthe tourisme sans oublier le soutien financier de nos partenaires qui soutiennent notre documentation.

Conseiller Numérique

Début 2022, Marina, Conseillère numérique pour Communauté de Communes Vallées de la Braye de l'Anille, a été recrutée par le département de la Sarthe pour accompagner les citoyens vers l'autonomie et la maîtrise du numérique.

Vous avez besoin d'un coup de « pouce » numérique ? Votre conseiller pourra vous aider pour :

- Prendre en main un équipement informatique (smartphone, tablette, ordinateur...);
- Naviguer sur internet;
- Se familiariser avec le vocabulaire et l'environnement numérique;
- Envoyer, recevoir et gérer ses courriers électroniques;
- Découvrir l'usage du traitement de texte;
- Installer et utiliser des outils sur son smartphone;
- Ranger et stocker ses documents numériques;
- Réaliser des démarches administratives en ligne.



Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement avec notre conseiller numérique ?

Des permanences ont lieu tous les mois (ou plus selon les communes) dans chaque commune sur le territoire communautaire. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la mairie pour vous y inscrire ;

NOUVEAU SERVICE

Un conseiller numérique vous accompagne !

JANVIER 2023 **Gratuit pour tous**

Mardi 03/01 : Semur en Vallon de 9h à 12h	Sur RDV - Mairie 02.43.93.67.16
Mercredi 04/01 : Vibraye de 9h à 12h	COMPLET
Jeudi 05/01 : La Chapelle Huon de 9h à 12h	Sur RDV - Mairie 02.43.35.34.03
Jeudi 05/01 : Marolles les Saint Calais de 9h à 12h	Sur RDV - Mairie 02.43.35.08.07
Vendredi 06/01 : Lavaré de 9h à 12h	Sur RDV - Mairie 02.43.93.68.11
Mercredi 11/01 : Berfay de 9h à 12h	COMPLET
Jeudi 12/01 : Montaillé de 9h à 12h	COMPLET
Jeudi 19/01 : Vibraye de 9h à 12h	Sur RDV - Mairie 02.43.93.60.27
Jeudi 19/01 : Dollon de 14h à 17h	Sur RDV - Mairie 02.43.93.42.23
Vendredi 20/01 : Cogners de 9h30 à 12h	Sur RDV - Mairie 02.43.35.11.02
Lundi 23/01 : Bessé sur Braye de 9h à 12h	Sur RDV - Mairie 02.43.35.30.29
Lundi 23/01 : Rahay de 14h à 17h	Sur RDV - Mairie 02.43.35.16.21
Mardi 24/01 : Berfay de 14h à 17h	COMPLET
Mercredi 25/01 : Valennes de 9h à 12h	Sur RDV - Mairie 02.43.35.19.08
Jeudi 26/01 : Vancé de 9h à 12h	Sur RDV - Mairie 02.43.35.36.32
Vendredi 27/01 : Conflans sur Anille de 9h30 à 12h	Sur RDV - Mairie 02.43.35.07.01
Vendredi 27/01 : Sainte Cérotte de 14h à 16h	COMPLET
Lundi 30/01 : Bessé sur Braye de 9h à 12h	Sur RDV - Mairie 02.43.35.30.29
Lundi 30/01 : Saint Gervais de Vic de 14h à 17h	COMPLET

Maitriser vos démarches en ligne

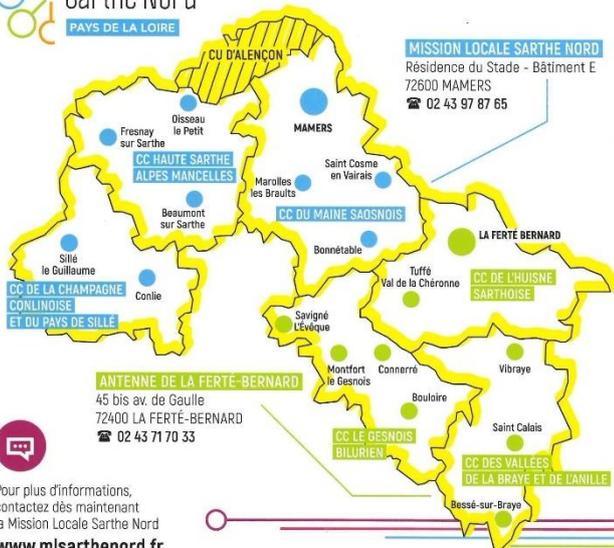
Envoyer et recevoir des mails

Utiliser un ordinateur, une tablette, un smartphone

Naviguer sur Internet

Pensez à venir avec votre propre matériel !

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSEILLER NUMERIQUE France services
SARthe Le Département
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES des Vallées de la Braye et de l'Anille



Pour plus d'informations,
contactez dès maintenant
la Mission Locale Sarthe Nord
www.mlsarthenord.fr



Jeunes 16-25 ans



Mission Locale

Votre service de proximité
pour tous vos projets

Passer
en mode
avenir!

INFORMATION ORIENTATION FORMATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Rencontrons-nous !

18 lieux de permanences

pour un accueil de proximité des jeunes de 16 à 25 ans.

BEAUMONT-SUR-SARTHE

Centre Georges Rouault
21 avenue de la Division Leclerc

BONNÉTABLE

Centre Mazagran
8 rue Mazagran

CONLIE

Centre Social Marie-Louise Souty
9 allée ML Souty

FRESNAY-SUR-SARTHE

Maison de la formation
22 avenue Victor Hugo

MAROLLES-LES-BRAULTS

CASCADE
1 place Henri Coutard

MAMERS

Mission Locale Sarthe Nord
Résidence du Stade

OISSEAU-LE-PETIT

Centre Social
15 rue des Champs Roux

SAINT-COSME-EN-VAIRAIS

Mairie
53 bis rue Nationale

SILLÉ-LE-GUILLAUME

Communauté de communes
30 rue du Docteur Touchard

BESSÉ-SUR-BRAYE

Centre social
Rue des écoles

BOULOIRE

Mairie
10 rue Nationale

CONNERRE

Espace Public Numérique
48 rue de Paris

LA FERTÉ-BERNARD

Antenne Mission Locale Sarthe Nord
45 bis avenue de Gaulle

MONTFORT-LE-GESNOIS

Centre Social LARES
1 place Jeanne Moreau

SAINT-CALAIS

Mission Locale
17 rue Fernand Poignant

SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE

Hôtel de ville
112 Grande Rue

TUFFÉ

Mairie
Rue de la Mairie

VIBRAYE

Mairie
Place de l'Hôtel de vill

LA MISSION LOCALE SARTHE NORD EN QUELQUES CHIFFRES*

Chaque année c'est...



2072

jeunes accompagnés



866
JEUNES

ont signé au moins
un contrat de travail,
quelle qu'en soit la durée
(intérim, CDD, CDI).



12 547

entretiens individuels

* Données Rapport Annuel 2021



CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-CALAIS

Mise à jour
le 29/06/2022

Rue de la Perrine
72120 SAINT-CALAIS
(URGENCES 24H/24H)

PLATEAU CONSULTATIONS EXTERNES

CONSULTATIONS EXTERNES (Entrée principale Bâtiment Fernand POIGNANT - RDC)			
Spécialités	Médecins	Jours	Téléphone
ANGIOLOGIE	Dr LONDE Jean-François Centre Hospitalier de la Ferté-Bernard	mercredi après-midi	02 43 63 64 33 Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30
ADDICTOLOGIE	Dr POLONIO Marie-Josefa Centre Hospitalier Spécialisé d'Allonnes	vendredi tous les 15 jours	
CARDIOLOGIE ECHO-cardiaque Epreuve d'effort	Dr LE NEZET Marie Centre Hospitalier le Mans	temporairement suspendu	
CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE	Dr CABRAL Carmen Clinique du Pré	1 fois par mois	
DERMATOLOGIE	Dr LETZELTER Mathilde Centre Hospitalier le Mans	jeudi 2 fois par mois	
GASTRO-ENTEROLOGIE	Dr CHAILLOU Marc	vendredi matin	
GYNECOLOGIE	Dr BROGNARD Mariène Centre Hospitalier du Mans	tous les lundis	
MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION	Dr MAHAMMEDI Abderrahim Centre F. Gallouedec Parioné l'Evêque	mercredi après-midi 1 fois par mois	
O.R.L.	Dr LORET Perrine Centre Hospitalier le Mans	tous les mercredis	
ORTHOPEDIE	Dr CATIMEL Christophe Clinique du Pré	le mercredi matin 2 fois par mois	
PNEUMOLOGIE		temporairement suspendu	
RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE, SCANNER, ECHOGRAPHIE, MAMMOGRAPHIE	Dr REMIL Laredj Médecin libéral Château du Loir Dr MARDINI Mazen Médecin libéral Château du Loir		02 43 63 64 24 Du lundi au vendredi de 8h45 à 16h30
SCANNER/ ECHOGRAPHIE	Radiologues: Maine Image Santé (téléradiologie)	Scanners 24h/ 24h Echographies le mercredi matin	
UROLOGIE	Dr DESPORTES Laurent Clinique du Tertre Rouge	tous les mercredis après-midi	02 43 63 64 33 Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30
Consultations libérales			
KINESITHERAPIE	M. CERANKOWSKI Barthosz	sur rendez-vous avec prescription médicale	06 15 65 53 26
KINESITHERAPIE	Mme ANDRZEJEWSKA Aneta	sur rendez-vous avec prescription médicale	07 83 75 79 87
SAGE FEMME	M. FORGEARD Justine	sur rendez-vous du lundi au vendredi, possibilité le samedi matin	06 36 07 77 78 OU 02 43 63 64 61
Autres permanences Consultations externes (Entrée principale Bâtiment Fernand POIGNANT - RDC)			
Spécialités	Intervenants	Jours	Téléphone
SAGE FEMME	Mme GALLET Protection Maternelle et Infantile (PMI)	mercredi de 9h45 à 12h 1er étage	02 43 54 72 17 ou par mail : laurence.gallet@sarthe.fr
COURS DE PREPARATION A LA NAISSANCE	(Permanence, entretien, consultations)	mercredi de 14h à 16h30 1er étage	
ORTHOPTISTE	Mme LENFANT Isabelle Professionnelle libérale	jeudi toute la journée	02 43 63 64 65
Intervenants Dispensaire Urgences Médicales			
Activités	Intervenants	Jours	Téléphone
ELECTROCARDIOGRAMME MAPA ou HOLTER EXAMENS SANGUINS ECBU/DIURESE VACCINS PANSEMENTS	EQUIPE PARAMEDICALE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT- CALAIS	sur rendez-vous avec prescription médicale	02 43 63 64 65



Centre hospitalier
de Saint Calais

Service de Soins Infirmiers A Domicile

Secteur d'Activité

Communauté de Commune des
Vallées de la Brayre et de l'Anille



Contacts

Services de Soins Infirmiers A Domicile

Mme A. Clément Infirmière
Coordonatrice
Mme C. Vadé Infirmière adjointe

☎ : 02.43.63.64.52

☎ : 06.72.88.50.19

✉ : aclement@ch-saintcalais.fr

📍 : 3 avenue Charles de Gaulles
72120 Saint Calais

Du Lundi au vendredi de 8h à 16h30

En dehors des horaires d'ouverture, un
répondeur est mis à disposition



Les intervenants à votre domicile:

Le service est composé de professionnels de santé qualifiés (infirmière coordinatrice, aides soignantes) qui travaillent en coordination avec le médecin traitant et les infirmières libérales.

L'infirmière coordinatrice:

Évalue avec la personne et son entourage, l'aide nécessaire (matériel et humaine).

Les aides-soignantes: assurent des soins d'hygiène et de confort.

La prise en charge: se fait sur prescription médicale et sur demande de la personne elle-même et/ou un tiers (famille, assistante sociale, médecin,...)

Les frais: les coûts de ce service sont pris en charge à 100% par la caisse d'affiliation dont dépend l'usager.

Les Missions

Le SSIAD assure sur prescription médicale aux personnes âgées malades et/ou dépendante:

- Les soins infirmiers et d'hygiène générale,
- Les accompagnements nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

Le SSIAD à pour vocation:

- De faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation
- D'éviter l'hospitalisation lors de la phase aigue d'une affection pouvant être traitée à domicile,
- De prévenir ou de retarder l'aggravation de l'état des personnes et leur admission dans les services de long séjour ou dans des EHPAD,
- Accompagner les personnes en fin de vie en partenariat avec les réseaux spéciaux.

Les Critères d'admission

Etre âgé au moins de 60 ans (sauf si dérogation accordée par un Médecin de la CPAM) et présentant une perte d'autonomie ou atteint d'une maladie invalidante.



Nos partenaires:

Nous travaillons en collaboration avec les auxiliaires de vie, les pharmacies, Sarthe Autonomie,...

Permanences à Saint-Calais



CAISSE D'ALLOcATIONS FAMILIALES

Tél : 3230

Tous les vendredis 14h à 16h

Lieu : au Rampe, 36 bis rue de la Cornillère- 72120 Saint-Calais

(Prêt de l'école de musique intercommunale – Centre Artistique Jean-François).

www.caf.fr

CPAM (Sécurité sociale maladie)

Tous les jeudis 14h à 17h (sauf vacances scolaires)

Lieu : 10 place de l'Hôtel de Ville - Salle Simone VEIL

La prise de rendez-vous se fait à l'accueil de la Mairie ou au 02 43 63 15 15.

Sachez cependant que nos assurés peuvent nous joindre :

Par mail via le compte ameli

Par téléphone au 3646 : service désormais gratuit + prix d'appel

www.ameli.fr



santé
famille
retraite
services

MSA (Mutualité Sociale Agricole)

2^{ème} et 4^{ème} jeudi, de 9h30 à 12h00 – 13h30 à 15h30

Uniquement sur rendez-vous au 02 43 39 43 39

Lieu : 3 Rue de l'union, 72120 SAINT-CALAIS

www.msa-mayenne-orne-sarthe.fr

RETRAITE SECURITE SOCIALE (CARSAT-CRAM)

1^{er} vendredi

Lieu : 10 place de l'Hôtel de Ville – Salle Simone Veil

Uniquement sur rendez-vous :

Appelez-nous au **3960** (0,06 €/min + prix appel) depuis un poste fixe ou au **09 71 10 39 60** depuis une box, un mobile ou depuis l'étranger.

Nous répondrons à vos questions retraite, vous guiderons dans vos démarches et vous proposerons éventuellement un rendez-vous avec un conseiller retraite.

www.carsat-pl.fr



Pour vos appels téléphoniques,
privilégiez le JEUDI et le VENDREDI
et les plages horaires suivantes :



8h → 9h30



12h → 14h



16h → 17h



CONCILIATEUR

M. NAUDEAU

Le 1^{er} mardi de 14h à 17h, sur rendez-vous au 06 18 40 51 89.

Lieu : 10 place de l'Hôtel de Ville - Salle Françoise GIROUD

CIDFF (permanences juridiques)

Uniquement sur rendez-vous au 02 43 54 10 37

Le 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 09h30 à 12h00

Lieu : 10 place de l'Hôtel de Ville - Salle Françoise GIROUD



ADOS 72

Sur rendez-vous au 02 43 24 75 74

Tous les mardis de 13h30 – 17h30

Lieu : Maison Médicale, avenue Charles de Gaulle

www.mda72.fr

P.M.I (Service de Protection Maternelle et Infantile)

Puéricultrice, le mardi de 9h à 11h30

Consultation de nourrissons, le 2^{ème} lundi toute la journée et le 4^{ème} lundi matin

Contact : 02 43 63 30 35

Adresse : 17 rue Fernand Poignant, 72120 SAINT-CALAIS

Sage Femme (consultation) : le mercredi de 09h30 à 11h30

Sage Femme (cours de préparation à la naissance) : le mercredi de 14h à 16h30

Contact - inscription : 02 43 54 72 17

Adresse : 2 rue de la Perrine (à l'Hôpital), 72120 SAINT-CALAIS



Sage-Femme de P.M.I

Madame Laurence GALLET, Département de la Sarthe - Solidarité Départementale – 02 43 54 72 17

ASSISTANT SOCIALE

Sur rendez-vous - Contact : 02 43 63 30 35

Adresse : 17 rue Fernand Poignant - 72120 SAINT-CALAIS



RSA

Sur rendez-vous, le jeudi tous les 15 jours de 14h à 17h

Contact : 02 43 63 30 35

Adresse : 17 Rue Fernand Poignant, 72120 SAINT-CALAIS

SECOURS CATHOLIQUE

Vestiaire (sauf vacances scolaires) tous les jeudis de 13h30 à 16h et le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

Colis alimentaire : dernier jeudi du mois à partir de 14h

Contact : 02 43 35 89 05

Adresse : 20 avenue du Dr Leroy, 72120 SAINT-CALAIS



SECOURS POPULAIRE

Le quatrième mercredi de chaque mois, de 14h20 à 16h45

Adresse : Salle Simone VEIL, 10 place de l'hôtel de ville, 72120 SAINT-CALAIS

ADMR

Lundi et vendredi de 9h à 13h

Lardu de 14h à 16h30

Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 16h30

Contact : 02 43 35 99 58

Adresse : 11 place du Cardinal Dubois - 72120 SAINT-CALAIS

www.admr72.com

FAMILLE RURALE – ENTRAIDE FAMILIALE

Soutien à domicile :

Le service Soutien à Domicile assure au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne (l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, l'aide à la toilette, l'aide à l'habillage et au déshabillage).

Besoin d'Aide régulier ou ponctuel, l'Entraide Familiale s'occupe de tout :

Entretien de la maison : ménage, repassage, nettoyage de votre terrasse, vitres et baies vitrées

Entretien, jardinage : Tondre la pelouse, arracher les mauvaises herbes, planter légumes et fleurs, préparer vos jardinières.

Maintenance, entretien de la résidence principale et secondaire lors de votre absence : ramasser courrier, ouvrir et fermer les volets, arroser vos plantes et jardin, prendre soin de vos animaux (les nourrir, sortir, changer la litière...), nettoyer, ranger, entretien des tombes, nettoyage après un déménagement, courses de proximité

Contact : Soutien à Domicile Centre Hospitalier

2 rue de la Perrine 72120 SAINT CALAIS

02 43 63 59 82

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE



C'est quoi un SAVS ?

Besoin d'une information ?

Besoin d'être conseillé ?

Le SAVS 72 – Territoire St CALAIS
vous propose des PERMANENCES

Les Lundis de 16h00 à 18h00

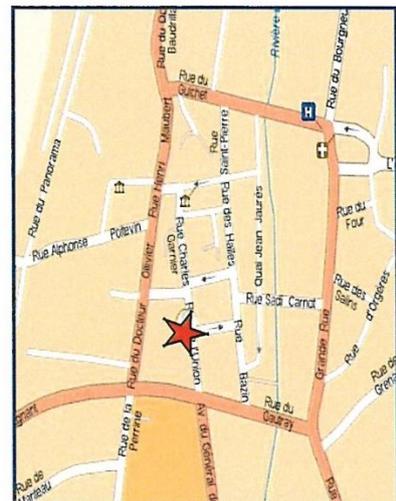
06 février 2023
06 mars 2023
03 avril 2023
15 mai 2023
05 juin 2023

Les vendredis de 14h à 16h

20 janvier 2023
17 février 2023
24 mars 2023
21 avril 2023
26 mai 2023
23 juin 2023

Au sein de nos bureaux situés

3 Rue de l'Union
72120 SAINT CALAIS



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe

vous conseillez en amont de vos projets



**Un projet de construction, d'extension ? Envie d'aménager votre jardin ?
Prenez contact le plus en amont possible avec le CAUE**

Nos architectes et paysagistes concepteurs vous reçoivent, **sur rendez-vous**, pour vous conseiller sur tous vos projets de construction, d'extension, d'aménagement intérieur, de restauration... d'aménagement de jardin, de plantations, de traitement des limites, de terrasse ou d'adaptation du logement au handicap, de façon qualitative et dans le respect l'environnement.

Nos architectes et paysagistes concepteurs :

. vous aident à déterminer vos besoins et à réaliser une bonne insertion de votre construction dans le site environnant

. vous conseillent dans le choix des volumes, des matériaux, des couleurs

. vous guident dans vos démarches administratives

DES PERMANENCES DANS TOUT LE DÉPARTEMENT !

Le Mans, La Ferté-Bernard, La Flèche, Mamers, Montval-sur-Loir, Roëzé-sur-Sarthe, Sillé-le-Guillaume et Alençon.

Des permanences sont assurées toute l'année, gratuitement, par nos architectes et paysagistes concepteurs, sur simple rendez-vous :

CONSEILS EN ARCHITECTURE

Le Mans. Tous les vendredis

Les RDV se déroulent au CAUE de la Sarthe, 1 rue de la Mariette, 72000 Le Mans

RDV au CAUE – 02 43 72 35 31

La Ferté-Bernard. 1er vendredi du mois (après-midi) : RDV à la Mairie – 02 43 60 72 72

La Flèche. 3ème vendredi du mois (matin) : RDV à la Mairie – 02 43 48 53 73 (service urbanisme)

Mamers. 1er vendredi du mois (matin) : RDV à la Maison du Département – 02 43 31 16 61

Montval-sur-Loir. 3ème vendredi du mois (après-midi) : RDV à la Mairie – 02 43 38 18 00

Roëzé-sur-Sarthe. 4ème vendredi du mois : RDV au Service Urbanisme de la Communauté de Communes du Val de Sarthe – 02 43 83 99 93

Sillé-le-Guillaume. 3ème vendredi du mois (matin) : RDV à la Mairie – 02 43 52 15 15

Alençon. : RDV au Service Urbanisme de la Communauté Urbaine d'Alençon – 02 33 32 41 53

CONSEILS EN PAYSAGE

Le Mans. Deux vendredis par mois

Les RDV se déroulent au CAUE de la Sarthe, 1 rue de la Mariette, 72000 Le Mans

RDV au CAUE – 02 43 72 35 31

CONSEILS SUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT LIÉE À LA PERTE D'AUTONOMIE

Permanence thématique sur **l'adaptation du logement** pour toutes questions liées aux **handicaps**.

-> Les vendredis avec Olivier Tésorière – 02 43 72 35 31

CONSEILS LIÉS AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE BÂTI ET AUX AIDES FINANCIÈRES

Permanence à trois voix – CAUE / EIE / Anah

Un architecte du CAUE sera accompagné d'un conseiller de l'Espace Info Energie qui répondra aux questions liées aux économies d'énergie et à l'habitat, ainsi que d'un conseiller de l'Anah qui vous renseignera sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier dans le cadre de la rénovation énergétique de votre habitat.

La Ferté-Bernard – une fois par mois : RDV à la Mairie – 02 43 60 72 72



une association au service de la biodiversité.

L'association Polleniz est présente dans chaque département des Pays de la Loire. La mission de Polleniz est d'agir pour la protection des végétaux. Cela passe par le tryptique protection, surveillance et lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les organismes réglementés. Tout le monde peut adhérer et bénéficier des services de l'association : professionnels, collectivités, jardiniers amateurs, opérateurs de luttes collectives.

Polleniz accompagne les collectivités et particuliers sur différentes problématiques :

- Chenille processionnaire : Des campagnes de lutte collective sont organisées contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne. Les particuliers, dont leur commune est adhérente à l'association, qui s'inscrivent sur le site de Polleniz peuvent bénéficier d'un traitement biologique de leurs arbres pour limiter les risques liés à ces chenilles (urtications, œdèmes, etc.).
- Rongeurs Aquatiques Envahissants : Polleniz anime et coordonne cette régulation grâce à son réseau de bénévoles piégeurs. En 2021, ils ont permis de capturer en Sarthe 21 121 RAE. Une régulation nécessaire pour limiter les dégâts aux berges et limiter les risques de propagation de maladies comme la leptospirose. Toute personne souhaitant devenir bénévole peut contacter Polleniz pour bénéficier de la formation adaptée.
- Plantes invasives : Polleniz propose son expertise sur les espèces invasives en réalisant des campagnes de suivi de l'Ambroisie à feuilles d'armoise et de la Berce du Caucase. Ces plantes présentent des dangers pour la santé, elles provoquent des brûlures, cloques, allergies, etc. Elles sont également des nuisances pour l'environnement de part leur propagation très rapide.

Polleniz c'est aussi un réseau de salariés et d'adhérents spécialisés dans les domaines de la protection des végétaux, de la biodiversité et des problématiques de santé publique, qui peuvent vous accompagner sur vos besoins d'expertises en santé des végétaux et en environnement.

Pour plus de renseignements :

Polleniz 72

ZA de la Belle Croix - 942 route du Mans

72510 Requeil

02 43 85 28 65

Polleniz72@polleniz.fr

www.polleniz.fr



Ne pas tasser les sacs
 au fond du bac

CONSIGNES DE COLLECTE

Avant la collecte :

- Déposer les bacs et sacs **la veille au soir** du jour de collecte, et bien visibles.
- Bac avec **poignée côté route** et couvercle **fermé**.
- **Sacs jaunes, bien triés**, à côté.

Après la collecte :

- **Reprendre rapidement le bac** après le passage du camion.
- **Tout sac refusé** pour « erreur de tri », ou sac noir déposé au sol, **doit être impérativement repris par son propriétaire** après la collecte.



Aucun sac noir en dehors du bac

RAPPEL : Les déchets abandonnés aux mauvais endroits ne sont pas collectés par les circuits de collectes habituels. Ces **dépôts sauvages** sont des infractions passibles d'une amende : **articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.**

Le 1^{er} janvier 2024 :

Obligations réglementaires sur le tri à la source des biodéchets* pour tous en Europe

Mise en œuvre de solutions de compostage de proximité (Compostage individuel et partagé)

* Les biodéchets, ce sont les déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Les ordures ménagères sont constituées de 30% de biodéchets*.

En compostant à domicile cette part valorisable nous réduisons d'autant les tonnages collectés, donc les coûts d'élimination, et soulageons notre bac des ordures ménagères

Gages de réussite du compost :

Aérer, mélanger et équilibrer les apports secs et humides !

Je réduis ma poubelle et produis un engrais naturel



MOINS JETER en COMPOSTANT

Quels déchets composter ?

Déchets de jardin :

- ✓ Tontes
- ✓ Feuilles
- ✓ Tailles de haie
- ✓ Plantes
- ✓ Petits branchages

Composter permet de réduire ses ordures ménagères de 30% !

Déchets de cuisine :

- ✓ Epluchures de fruits et légumes
- ✓ Marc de café, filtres, dosettes souples, sachets de thé
- ✓ Coquilles d'œuf
- ✓ Essuie-tout/mouchoirs
- ✓ Restes de repas (sauf viande/poisson)

2 modèles disponibles :

- Bois : 300l (72Hx70L cm) **25 euros**
- Plastique recyclé : 650l (85Hx120L cm) **30 euros**

Dans la limite de 2 composteurs par foyer

Composteurs en vente auprès du SYVALORM :

Rendez-vous sur le site syvalorm.fr onglet : « j'évite les déchets ».



Consignes de tri : sac jaune

Maintenant, tous les petits emballages métalliques sont valorisés



Dosettes de café, capsules, coiffes de bouchons, opercules de pots et bouteilles... sont à déposer dans les emballages recyclables !

TRI DES EMBALLAGES

En vrac, vidés et non imbriqués

Emballages en plastique



**CHEZ VOUS, TOUS
 LES EMBALLAGES
 SE TRIENT**

Tous les pots, barquettes, bouteilles, blisters, tubes, sachets et films en plastique



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Emballages métalliques



NOUVEAU :
 Tous les petits
 EMBALLAGES
 MÉTALLIQUES
 se trient !

Emballages briques & cartonnettes



AUTRES > Couches, essuie-tout
DESTINATION

VERRE et PAPIERS
 Verre Papiers

Objets, jouets Conteneurs de toxiques Déchèterie



SYVALORM
 Vos démarches en ligne :
www.syvalorm.fr

Siège : 11 rue Henri Maubert – 72120 SAINT-CALAIS
 Annexe : 1 rue François Arago – 41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR
 Tél : 02 43 35 86 05

Nos commerçants et artisans

NOUVEAU

Deruelle Benjamin
Électricité générale

Les Joubardières
72120 Sainte-Cérotte
Tel : 06.19.85.51.82
benjamin.deruelle@hotmail.fr



NF BIKE SERVICES

ATELIER MOBILE ENTRETIEN RÉPARATION VENTE

FRÉDÉRIC NAVEAU

ATELIER MOBILE ENTRETIEN RÉPARATION VENTE



NF BIKE SERVICES

Téléphone portable : 06.30.73.76.80
Adresse : La Glanarderie, 72120 Saint-Cérotte
E-mail : fredericnaveau1972@gmail.com



Créo'saveur
pour tout vos repa

fanhan nadya
traiteur, cuisine à domicile

La Haulière
Sainte Cérotte
72120

port:0666129833
fixe:0244351089
nadya.fanhan@gmail.com



La Ferme du Plessis
Vente directe de volaille



Le Plessis
72120 Ste Cérotte

Port. 06 37 07 61 47
lafermeduplessis72@orange.fr



Charlotte
vous coiffe

Coiffeuse à domicile | Saint-Calais et alentours
07 88 62 91 40

COIFFA'DOM
votre coiffeuse à domicile

VALERIE

Que vous soyez retraité ou actif,
je réalise toutes prestations de
coiffure chez vous .
Alors n'hésitez pas et
appelez moi.

06.88.98.16.65



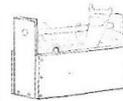
SARL **BAUGÉ-GUÉRIN**

MAÇONNERIE



"La Haulière" 72120 SAINTE-CÉROTTE
Tél 06 62 13 92 03
sarl.bauge-guerin@orange.fr

CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE ISOLATION
AMENAGEMENT DE COMBLES



MENUISERIE GENERALE
BOIS - PVC - ALU



Didier SALMON

DEVIS

Atelier : La petite forêt
72120 STE CEROTTE

GRATUIT

02 43 35 38 39 06 10 70 91 05
salmon-didier@orange.fr



RENVOISÉ

CUISINE
SALLE DE BAINS
AMÉNAGEMENT
SUR MESURE

Rue du Château d'eau - 72120 SAINTE-CÉROTTE
Tél. **02 43 35 29 78** - Fax 02 43 35 12 44
pasteau.renvoise@yahoo.fr



Broyeur
multi-végétaux

Haies
Branches
Végétaux

Gwenaëlle HENNEQUIERE

Le Plessis Tél/Fax 02 43 35 99 03
72120 SAINTE-CEROTTE Port. 06 37 07 61 47

Route de OISSEAU/PARIGNÉ
B.P. 17 - 53101 **MAYENNE** CEDEX
Standard: 02 43 30 16 80
SAV Agricole: 02 43 30 16 82
Pièces: 02 43 30 16 83
SAV Motoculture: 02 43 30 16 86
Télécopie: 02 43 32 02 83
lesieur@lesieur-sa.fr



SOULGÉ SUR OUETTE 53 - 02 43 02 04 04
CRAON 53 - 02 43 06 16 73
PARCÉ SUR SARTHE 72 - 02 43 62 20 00
SAINTE CEROTTE 72 - 02 43 35 14 29
PUCEUL 44 - 02 40 87 83 83
ALENÇON 61 - 02 33 80 82 80
FLERS 61 - 02 33 62 22 80
L'AIGLE 61 - 02 33 84 40 80
CETON 61 - 02 37 29 76 83

www.lesieur-sa.fr

MACHINES AGRICOLES ET MOTOCULTURE

S.A. AU CAPITAL DE 241 200 EUROS - R.C. LAVAL B 736 550 070 - CODE APE 4661Z - T.V.A. : FR 19 736 550 070 - IBAN : FR76 1670 7001 0611 0214 0372 797 - SWIFT (BIC): CCBPFRPPREN



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département crée une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau

Soutien financier pour les systèmes de récupération des eaux de pluie

Grâce à une aide pouvant atteindre 500 €, le Département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Le Département de la Sarthe est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales. **La collectivité a donc souhaité créer des actions en faveur de la gestion de l'eau, avec notamment la création d'une aide à l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale.** En effet, ces réservoirs permettent de réduire l'impact d'une forte pluie sur le réseau d'évacuation, et ensuite de restituer progressivement cette eau au milieu, à l'arrosage des plantes et ainsi soulager la consommation d'eau puisée, traitée et distribuée.

L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 € et 500 €. Cette aide du Département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m³ et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier de demande est téléchargeable sur WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE et sera à retourner au :

Département de la Sarthe
Service Eau et Rivières Domaniales
Place Aristide Briand – 72000 Le Mans ou par courriel :
celine.jallot@sarthe.fr

www.sarthe.fr